

DE LA PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ À L'ALGORITHMIQUE FACIALE : ENJEUX HISTORIQUES ET ÉTHIQUES

Un entretien avec Ilsen About, Nathalie Grandjean et Claire Lobet-Maris. Propos recueillis par Xavier Rousseaux

Les technologies de l'image, l'identification génomique, l'intelligence artificielle et la généralisation des infrastructures de communication électronique se rejoignent au XXI^e siècle pour transformer en profondeur la question des identités individuelles et collectives. Depuis le 11 septembre 2001, les entreprises biométriques sont présentées comme une avancée majeure pour la sécurisation de l'identité de chacun d'entre nous. Or ces débats contemporains sont rarement replacés dans une perspective longue, celle de la naissance et des développements

des techniques d'identification, de leurs contextes politiques et de leurs effets socioculturels. Dans ce numéro consacré aux usages des portraits « subis » ou « choisis », Nathalie Grandjean, Claire Lobet-Maris et Ilsen About confrontent le moment de l'apparition de la photographie d'identité au XIX^e siècle avec les prospectives biométriques. La rencontre entre spécialistes des techniques d'identification (philosophe, sociologue et historien), animée par Xavier Rousseaux, incite à retisser une généalogie critique des processus d'identification.

PRÉSENTATION DES INVITÉS

ILSEN ABOUT est historien, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et rattaché à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ses travaux consacrés à l'histoire de l'identification ont donné lieu à la publication de *Histoire de l'identification des personnes* (La Découverte, 2010) et *Identification and Registration Practices in Transnational Perspective : People, Papers and Practices* (Palgrave, 2013). Il est également le co-directeur de l'ouvrage *Mondes tsiganes. Une histoire photographique, 1860-1980* (Actes Sud, 2018).

NATHALIE GRANDJEAN est docteure en philosophie (université de Namur, 2018). Ses domaines de recherche sont le corps et la technologie, l'éthique du numérique, ainsi que la philosophie féministe et de genre et les écoféminismes. Elle a édité les ouvrages *Corps et technologies. Penser l'hybridité* avec Claire Lobet-Maris (Peter Lang, 2012), *Valeurs de l'attention. Perspectives éthiques, politiques et épistémologiques* avec Alain Loute (Presses universitaires du Septentrion, 2019) et elle vient de publier *Généalogies des corps de Donna Haraway. Féminismes, diffractions, figurations* (Éditions de l'université de Bruxelles, 2021). Elle est également administratrice de Sophia, le réseau belge d'études de genre (<www.sophia.be>).

CLAIRE LOBET-MARIS est sociologue, elle enseigne la sociologie du digital à l'université de Namur. Elle est co-directrice du Centre de recherche information, droit et société (CRIDS) et membre de l'Académie royale de Belgique. Elle a publié *Corps et technologies. Penser l'hybridité* avec Nathalie Grandjean (Peter Lang, 2012) et *Petits entretiens de la vie privée. Expérience quotidienne sur le web* avec Nathalie Grandjean et Perrine Vanmeerbeek (Presses de l'université de Namur, 2016).

XAVIER ROUSSEAU, historien et sociologue, est directeur de recherches au Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) et professeur à l'université catholique de Louvain, où il anime le Centre d'histoire du droit et de la justice (CHDJ). Spécialiste de l'histoire du crime et de la justice, il a publié « *Justice [...] should manifestly and undoubtedly be seen to be done* » : Crime et justice au prisme de l'histoire visuelle et matérielle » (*Crime, Histoire et Sociétés*, 2017) et co-édité *The Art of Law : Artistic Representations and Iconography of Law and Justice in Context, from the Middle Ages to the First World War* (Springer, 2018).

ENTRETIEN

Xavier Rousseaux (XR) : *Plus que d'autres marqueurs (empreintes digitales¹, iris, ADN), la reconnaissance faciale automatique suscite des débats très polarisés².*

Nathalie Grandjean vous êtes philosophe, Claire Lobet-Maris sociologue : *pourquoi le visage est-il si sensible à l'identification ? Quel statut donner au visage ?*

Nathalie Grandjean (NG) - Claire Lobet-Maris (CLM) : Il est intéressant de commencer par faire un détour historico-philosophique. Gilles Deleuze et Félix Guattari, dans leur texte « Visagité » paru dans *Mille Plateaux*³, rappellent que le visage est socialement construit, historiquement situé, véhiculant signes et informations qui font sens pour les communautés humaines. Ces auteurs parlent d'une architecture de la visagité en trois strates.

Premièrement, il y a la strate *organique*, qui se construit en faisant signifier une partie du corps, ici la tête. D'autres parties du corps auraient pu être choisies, mais le choix des Occidentaux s'est porté sur le visage. Deuxièmement, il y a la strate *signifiante*, qui établit des liens de causalité entre un trait du visage et un signifié. Avant le xvi^e siècle, le visage est considéré comme une empreinte, un « ouvrage de la nature ». Ce n'est qu'au cours du xvi^e siècle qu'il devient « le miroir de l'âme », le lieu de révélation d'une intériorité singulière⁴. À partir du milieu du xix^e siècle, une autre rupture se produit, celle du regard scientifique qui découpe des « visages-types ». Dans une démarche empirique et positiviste, les sciences comme la physiognomonie et la criminologie cherchent à décoder les traits du visage pour en faire un classement moral et politique. Au début du xxi^e siècle, les visages, capturés par des dispositifs numériques comme la reconnaissance faciale, sont le lieu de la vérité authentique sur l'identité des individus.

Enfin, il y a une strate *subjective*. Ce qui se lit et se voit dans les visages des autres et de soi-même, ce sont les autres et soi-même. Le visage se présente comme le signe visible de la plus universelle humanité possible. Il est le porte-parole de milliers d'histoires singulières, fait d'intériorités, de sentiments, d'émotions⁵...

C'est dans cette strate subjective qu'Emmanuel Lévinas pense le visage comme le fondement de l'éthique première. Tout à la fois métaphore et réalité, il condense la vulnérabilité de l'être humain, exposé à la violence. Cette vulnérabilité du visage est une expérience fondamentale, car en l'expérimentant dans sa nudité essentielle, au-delà de ses particularités, nous la vivons comme une des dimensions constitutives de l'existence humaine : « La peau du visage est celle qui reste la plus nue, la plus dénuée. La plus nue, bien que d'une nudité décente. La plus dénuée aussi : il y a dans le visage une pauvreté essentielle ; la preuve en est qu'on essaie de masquer cette pauvreté en se donnant des poses, une contenance⁶. » Pour Lévinas, le visage se présente comme le médiateur de la relation à autrui. Il organise l'intersubjectivité.

La nudité du visage appelle au meurtre, dit Lévinas. Pourtant, il faut y voir le contraire : l'exigence de la responsabilité d'autrui. En rencontrant le visage d'autrui, nous rencontrons le sacré et l'infini ; cette expérience du divin impose une exigence éthique de responsabilité absolue⁷.

XR : *Le visage apparaît donc comme le réceptacle de l'identité personnelle et le moteur de l'intersubjectivité. Ilsen About, vous êtes historien, comment définiriez-vous l'objet de l'histoire de la photographie d'identité, genre photographique qui nous occupe ici plus particulièrement ?*

Ilsen About (IA) : L'histoire de la photographie d'identité concerne un nombre infini d'images

¹ Simon A. Cole, *Suspect Identities A History of Fingerprinting and Criminal Identification*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 2001.

² Shoshana Magnet, *When Biometrics Fail : Gender, Race, and the Technology of Identity*. Durham (N. C.) : Duke University Press, 2011 ; Kelly Gates, *Our Biometric Future : Facial Recognition Technology and the Culture of Surveillance*. New York (N.Y.) : New York University Press, 2011 ; Ravindra Das, *The Science of Biometrics : Security Technology for Identity Verification*. New York (N.Y.) : Routledge, 2019.

³ Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*. Paris : Minuit, 1980.

⁴ Lucie Desjardins, « De la "surface trompeuse" à l'agréable imposture. Le visage au xvii^e siècle », *Intermédialités / Intermédiality*, n° 8, 2006, p. 53-66 ; Anna Bernazzani (dir.), *Les enfants de Caïn. La représentation du criminel en France et en Italie, de la Renaissance au début du xx^e siècle*. Turnhout : Brepols, 2016.

⁵ Nathalie Grandjean, *Le visage capturé. De la reconnaissance faciale au distanciel*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2022, p. 9-13.

⁶ Emmanuel Lévinas, *Éthique et Infini (entretiens de février-mars 1981)*, vol. VII. Paris : Fayard, 1982, p. 79-80.

⁷ Nathalie Grandjean, *Le visage capturé, op. cit.*, p. 71-75.

fabriquées, depuis le XIX^e siècle, sous forme de portraits, produits par les autorités politiques, par toutes sortes d'institutions publiques et privées, par de multiples sociétés savantes officielles et par des enquêtes de toute nature, mais aussi générés par les individus eux-mêmes, en quête de leur miroir ou contraints d'en imprimer un exemplaire pour toutes sortes d'usages. L'exhumation produite par le travail historique et la découverte dans les archives des visages accumulés, administrés et souvent oubliés, ont joué bien souvent une fonction heuristique motrice dans les recherches en histoire contemporaine⁸. Une question semble ainsi adressée aux chercheurs à travers le temps et interroge les historiens : « qui suis-je ? » demandent ces visages collés sur des fiches, enfermés dans des enveloppes, dispersés dans des cartons d'archives ou imprimés sur les pages de vieux journaux et de revues scientifiques dépassées.

Les visages de ces fichiers réclament de retrouver un nom, une identité et une histoire personnelle, au-delà de la catégorie à laquelle ils sont assignés, au-delà de l'extrême domination à laquelle ils étaient destinés, de l'asservissement auquel ils étaient réduits, ou de la destruction à laquelle ils étaient parfois promis. L'histoire de la photographie d'identité s'abîme ainsi dans le versant administratif de la « brutalisation des sociétés contemporaines ».

XR : Comment expliquer ce lien entre l'histoire de la photographie d'identité et la notion de brutalisation ?

IA : Lorsque George L. Mosse théorise cette notion de brutalisation, il se focalise sur la diffusion massive de la violence au tournant de la Première Guerre mondiale et repère la banalisation des usages de la force à l'ère d'une culture militaire diffuse et transformée par la nouvelle profusion des armes à feu et de la guerre totale⁹. Des documents sur l'identification

photographique en masse des populations durant le premier conflit mondial en révèlent un aspect particulier. La brutalisation ne se limite pas à la violence des soldats dans les tranchées et s'étend aux civils par le biais de ce qui est décrit alors, par la presse française notamment, comme « des vexations, des humiliations » qui confortent l'image d'un ennemi faisant usage de toutes les formes de l'oppression. L'identification en série traduit ainsi non seulement la pratique d'une individualisation mais bien aussi l'enjeu d'un contrôle de toutes les catégories de population, placées sous le poids d'une autorité absolue. Cette irruption de l'identification en série des civils durant la Première Guerre mondiale marque la fin d'un cycle, dominé par l'identification directe, en face-à-face, et le début d'un nouveau cycle, celui de l'identification à distance, par le biais de nouveaux outils administratifs, tels que les documents portatifs d'identité et les fichiers. Un nouvel âge de l'identification photographique intervient en même temps que les déflagrations de la guerre obligent une administration des masses militaires, des ouvriers stratégiques de l'industrie militarisée, des civils sous domination, des populations colonisées et des millions de migrants et personnes déplacées¹⁰.

Le versant administratif de la brutalisation étudiée par Mosse peut dès lors être rapproché de la notion de « colonisation du monde vécu¹¹ » et des nouvelles formes de l'ingénierie politique des populations dont la mise en chantier coïncide avec la naissance de la photographie. La métamorphose des États au XIX^e siècle et le déploiement de nouveaux empires fondés sur l'expansion territoriale et économique se combinent en effet avec les phénomènes d'une colonisation intérieure qui correspond aux redécoupages des frontières, aux politiques de population qui recourent aux déplacements en masse et à la nouvelle administration de la main-d'œuvre imposée par l'industrialisation, un processus parachevé au tournant de la Première

⁸ Voir par exemple Marianne Hirsch et Leo Spitzer, « What's Wrong With This Picture? Archival Photographs in Contemporary Narratives », *Journal of Modern Jewish Studies*, vol. 5, n° 2, 2006, p. 229-252 ; Giulia Paoletti, « Searching for the Origin(al) : On the Photographic Portrait of the Mouride Sufi Saint Amadou Bamba », *Cahiers d'études africaines*, n° 230, 2018, p. 323-348.

⁹ George L. Mosse, *Fallen Soldiers : Reshaping the Memory of the World Wars*. Oxford : Oxford University Press, 1990.

¹⁰ Carl Strikwerda, « World War I in the History of Globalization », *Historical Reflections*, vol. 42, n° 3, 2016, p. 112-132 ; Amos Morris-Reich, « Anthropology, Standardization and Measurement : Rudolf Martin and Anthropometric Photography », *The British Journal for the History of Science*, vol. 46, n° 3, 2013, p. 487-516.

¹¹ Voir Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*. Paris : Belin, 2001.

Guerre mondiale. L'individualisation de la peine, dont Michel Foucault avait repéré l'émergence dans l'Ancien Régime, se relie dès lors à une individualisation des appartenances, qu'elles soient impériales, nationales et catégorielles sur le plan à la fois économique et social¹² : les outils du recensement et de l'identification par registres puis par fiches se conçoivent ainsi comme les instruments principaux d'une administration des masses et des minorités [Fig. 1 et 2].

XR : On voit combien l'essor du portrait excède la sphère judiciaire pour concerner le fonctionnement politique et technique des sociétés contemporaines. Comment la photographie judiciaire est-elle concrètement associée aux transformations bureaucratiques du XIX^e siècle ?

IA : Dans le sens où le judiciaire s'apparente à l'ensemble des sphères de la justice, le fait de produire ou d'inclure des images dans le but de conserver le portrait des individus à des fins d'identification ne commence pas avec la photographie mais remonte

à des origines bien plus lointaines. Au tout début du XIX^e siècle, d'autres technologies écrites ou graphiques sont utilisées, tels les signalements ou les relevés des ombres du profil, comme le physionotrace, employés par exemple pour le repérage des esclaves ou à des fins anthropologiques en Amérique du Nord¹³. Sur le principe, la saisie des traits du visage par la photographie et ses applications judiciaires ne constituent donc pas une rupture absolue. L'argentique concurrence ou se substitue à d'autres technologies – avant d'être remplacé par le numérique à la fin du XX^e siècle –, et vient compléter un ensemble de dispositifs destinés à fixer la part visible des visages, pensée comme le lieu privilégié de l'identité des personnes¹⁴.

Si, d'un côté, il paraît nécessaire de relativiser la position de la photographie argentique dans une histoire beaucoup plus vaste des usages judiciaires de l'image, d'un autre côté, il semble possible de dire, à la suite d'Allan Sekula et de Jonathan Crary, que la diffusion de la technique photographique transforme les échelles et induit une transformation à la fois



Fig. 1 Pièce vraisemblablement utilisée comme laboratoire par la police judiciaire de Liège, 27 décembre 1923. Négatif sur plaque de verre pris au grand angulaire, positif, 13 × 18 cm. Archives de l'État à Liège, *Laboratoire de la police judiciaire de Liège*, plaque n° 97-1 © Archives de l'État à Liège.



Fig. 2 Pièce vraisemblablement utilisée comme laboratoire par la police judiciaire de Liège, 27 décembre 1923. Négatif sur plaque de verre pris au grand angulaire, positif, 13 × 18 cm. Archives de l'État à Liège, *Laboratoire de la police judiciaire de Liège*, plaque n° 97-2 © Archives de l'État à Liège.

¹² Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1975.

¹³ Ellen G. Miles, « Saint-Mémin's Portraits of American Indians, 1804-1807 », *The American Art Journal*, vol. 20, n° 4, 1988, p. 2-33 ; Gwendolyn DuBois Shaw, « "Moses Williams, Cutter of Profiles" : Silhouettes and African American Identity in the Early Republic », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 149, n° 1, 2005, p. 22-39 ; Guillaume Mazeau, « Portraits de peu. Le physionotrace au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 45, 2012, p. 35-52.

¹⁴ Tom Gunning, « In your Face : Physiognomy, Photography, and the Gnostic Mission of Early Film », *Modernism/Modernity*, vol. 4, n° 1, 1997, p. 1-29.

cognitive et culturelle de la position *anthropologique* du portrait d'identité¹⁵. L'appropriation de la technique photographique par des savants, experts et employés des services reliés à des institutions coercitives modifie en effet la nature des usages et le regard porté sur les images produites. Les tout premiers projets d'application de la photographie judiciaire envisageaient d'emblée de généraliser « l'infliction de cette marque nouvelle » à toutes les catégories criminelles considérées comme dangereuses. Cette expression de Louis Mathurin Moreau-Christophe, juriste et auteur au XIX^e siècle de nombreux travaux sur la prison et les peines, est intéressante car elle suggère que la généralisation de la photographie devait permettre de remplacer les marques sur le corps et les tatouages judiciaires de l'Ancien Régime, jugés désormais infamants et progressivement abolis en Europe¹⁶. Le renoncement indolore, temporaire et sujet à l'oubli de son propre visage s'opposait à l'inscription douloureuse, permanente et impossible à oublier de son identité sur la peau. Dans le même temps, *une puissance symbolique, presque magique*, était ainsi attribuée au portrait judiciaire censé contribuer au nouveau régime punitif des sociétés européennes et impériales du XIX^e siècle. Le corollaire du portrait photographique constitué en tant que *double stigmatisé* du corps tient dans une administration massive de ces portraits destinés à une production en série. Les premiers essais trahissent la fragilité de protocoles empiriques : des séries limitées de daguerréotypes réalisés dans les années 1840 ou des ensembles de portraits posés, au terme de longues séances, puis assemblés en albums manifestent alors l'impossibilité d'une généralisation¹⁷. Entre la moitié du XIX^e siècle et la fin des années 1870, trois facteurs interviennent qui préparent le tournant de la massification. Le premier tient dans l'abandon

progressif des albums et des registres au profit de fiches séparées, classées suivant différents critères et maniables à l'infini, un changement qui traverse d'ailleurs toutes les couches des administrations au XIX^e siècle¹⁸. Le deuxième facteur tient dans la diffusion progressive des pratiques de la photographie d'identité à de multiples institutions étatiques, judiciaires et extrajudiciaires mais également privées : prisons, asiles, hôpitaux, casernes, usines, associations et cercles de tout ordre. Le fait d'apposer l'image de soi sur un support cartonné, comme sur les portraits carte-de-visite du Second Empire, favorise une acculturation collective et banalise l'idée selon laquelle soi-même et son double photographique se trouvent reliés suivant une interaction spéculaire et mimétique. L'histoire du portrait photographique ne se trouve pas scindée en pôles, certes séduisants, opposant les damnés et les bienheureux¹⁹ : c'est l'ensemble des sociétés de l'époque, sans limite de classes et de zones géographiques, qui se convertit en quelques dizaines d'années au principe et aux possibilités d'une identification photographique de soi. Le troisième facteur est à la fois technique et financier : l'abaissement du coût de fonctionnement de la photographie instantanée étend les limites possibles d'une diffusion, non plus seulement élargie, mais généralisée de la photographie judiciaire²⁰.

XR : On comprend mieux combien les techniques biométriques actuelles soucieuses de mesurer des indices permettant l'identification individuelle restent engluées dans l'héritage du portrait judiciaire. Quel lien peut-on établir entre ces technologies d'identification et de surveillance élaborées à la fin du XIX^e siècle et celles biométriques actuelles ? Quel serait le rôle d'un expert comme Bertillon dans cette histoire ?

¹⁵ Allan Sekula, *The Body and the Archive : The Use and Classification of Portrait Photography by the Police and Social Scientists in the late 19th and early 20th Centuries*. Cambridge (Mass.) : Institute for Architecture and Urban Studies, 1986 ; Jonathan Crary, « Techniques of the Observer », *October*, vol. 45, 1988, p. 3-35.

¹⁶ François Seignalet Mauhourat, « La marque judiciaire jusqu'en 1832. Entre rupture et continuité », dans Jean-Pierre Allinne et Mathieu Soula (dir.), *Les récidivistes. Représentations et traitements de la récidive, XIX^e-XXI^e siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 131-140.

¹⁷ Richebourg, « Correspondance », *La Lumière*, n° 39, 30 septembre 1854, p. 156, cité par Olivier Ihl, « Dans l'œil du daguerréotype. La rue du Faubourg-du-Temple, juin 1848 », *Études photographiques*, n° 34, 2016, p. 1-19 ; Théophile Bergerhoff, « Les premières photographies judiciaires », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, vol. 35, 1920, p. 161-168 ; Christian Phéline, *L'image accusatrice*. Paris : Les Cahiers de la photographie, 1985 ; Martin Gasser, Thomas D. Meier et al., *Wider das Leugnen und Verstellen. Carl Durheims Fahndungsfotografien von Heimallosen 1852/1853*. Zürich : Offizin Verlag, 1998.

¹⁸ Peter Becker (hrsg.), *Sprachvollzug im Amt. Kommunikation und Verwaltung im Europa des 19. und 20. Jahrhunderts*. Bielefeld : Transcript, 2009.

¹⁹ Peter Hamilton et Roger Hargreaves, *The Beautiful and the Damned : The Creation of Identity in Nineteenth Century Photography*. Aldershot : Lund Humphries, 2001.

²⁰ Susanne Regener, *Fotografische Erfassung. Zur Geschichte medialer Konstruktionen des Kriminellen*. Munich : Wilhelm Fink Verlag, 1999.



Fig. 3 Jos V. [faux nom] photographié de profil, à la demande du juge d'instruction de Liège Georges Comélieu, 9 octobre 1923. Négatif sur plaque de verre positif, 9 x 6,5 cm. Archives de l'État à Liège, *Laboratoire de la police judiciaire de Liège*, plaque n° 35 © Archives de l'État à Liège.

CLM-NG : La biométrie se base sur l'idée que « les corps ne mentent pas²¹ », opposant l'objectivité de la nature à la subjectivité des êtres humains. Cette technologie consiste à transformer des données capturées sur les corps en empreinte numérique à des fins d'identification et de surveillance. Bien loin d'être neutres, les dispositifs de reconnaissance faciale embarquent une micro-politique basée sur un récit de l'authenticité de la matière des corps, une fiction d'un corps-matière « pur », détaché des incertitudes

des subjectivités, comme étant le meilleur accès à la vérité et à la connaissance des corps et, dès lors, des personnes.

Cette micro-politique de l'authenticité a une histoire, que l'on peut faire remonter aux portraits de police du XIX^e siècle. Il y a une filiation politique entre le portrait de police « parlé »²², introduit par Alphonse Bertillon en 1890 à des fins judiciaires et les dispositifs contemporains de reconnaissance faciale.

IA : Bertillon, qui n'était initialement ni policier, ni expert d'aucune sorte, arrivé par hasard en tant que commis aux écritures à la préfecture de police, s'est inspiré des travaux scientifiques de membres de sa famille, spécialisés en démographie et en statistique, pour transformer en profondeur l'organisation des fichiers de police. Il proposait de dédoubler ces fichiers et de créer, à côté du classement alphabétique, un classement fondé sur les mesures du corps. Partant de cette idée, il décompose entièrement les méthodes de signalement et propose de repenser et de rationaliser toutes les composantes du portrait photographique.

Il crée aussi un lexique de termes et des mesures spécifiques qui permettent de décomposer l'intégralité du visage pour aboutir à une série de chiffres et d'abréviations composant un supposé « portrait parlé ».

Il estime, avec d'autres experts comme Rodolphe A. Reiss, que la photographie pourrait constituer l'une des mesures du corps et que le portrait d'un individu pourrait être associé à un nom et à son casier judiciaire, dans l'idée de punir plus sévèrement les récidivistes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'aveu et au consentement des sujets. Ce principe entraîne toute une chaîne de conséquences techniques qui visent à produire une image des traits du visage très exactement proportionnelle aux traits mesurés. Au début des années 1880, un *nouveau type de portrait judiciaire* apparaît alors²³ [Fig. 3].

Le projet paraît rapidement illusoire et Bertillon reconnaît lui-même qu'il est presque impossible

²¹ Katja Franko-Aas, « "The Body Does Not Lie" : Identity, Risk and Trust in Technoculture », *Crime, Media, Culture*, n° 2, 2006, p. 143-158.

²² Rodolphe A. Reiss, *Manuel du portrait parlé (méthode Alphonse Bertillon) à l'usage de la police : avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais*. Lausanne et Paris : T. Sack et A. Schlachter, 1905.

²³ Alphonse Bertillon, *La photographie judiciaire, avec un appendice sur la classification et l'identification anthropométriques*. Paris : Gauthier-Villars, 1890 ; Rodolphe A. Reiss, *La photographie judiciaire*. Paris : Charles Mendel, 1903 ; Pierre Piazza, *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*. Paris : Karthala, 2011, p. 39-61 ; *Le théâtre du crime. Rodolphe A. Reiss, 1875-1929*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.

d'identifier un individu avec certitude à l'aide uniquement de son portrait judiciaire. Jens Jäger a d'ailleurs bien montré que ces portraits constituaient moins les moyens d'une surveillance accrue que les accessoires d'une panoplie d'outils policiers qui connaissent alors de profondes transformations : la communication des données, la rationalisation des outils bureaucratiques et le maillage des territoires par de nouvelles forces de police mieux coordonnées favorisant davantage le contrôle de certaines populations cibles que les portraits consultés de manière aléatoire²⁴. L'exploration, au même moment, de la valeur identificatoire des empreintes digitales tend d'ailleurs à reléguer toutes les autres alternatives développées à la même époque pour parvenir à une identification certaine des individus²⁵. Mais la nature du portrait judiciaire s'est irrémédiablement transformée : les conditions de prise de vue devenues une opération protocolaire, la ritualisation du portrait de face et de profil, les repères élaborés pour fixer le buste et la tête, la distance conventionnelle entre le sujet et l'objectif forment les repères visuels désormais inséparables visant à stabiliser l'image de soi [Fig. 4 et 5].

CLM-NG : En fait, il existe tant une continuité qu'une discontinuité entre le portrait parlé et la reconnaissance faciale. Ce qui est commun, c'est l'intention de départ : exercer un contrôle sur les lieux et les personnes, de manière à ce que soit garanti un certain ordre social. Il y a tout d'abord continuité dans la volonté de se fier à la matière du corps, perçue comme source de vérité, plus fiable que ce que les individus peuvent dire d'eux-mêmes. On peut ici identifier trois modes d'identification, allant du portrait parlé à la reconnaissance faciale ; fixer, identifier et prédire. Premièrement, la politique du *fixer* permet d'identifier l'individu « en dehors de lui-même », c'est-à-dire en dehors de ses capacités subjectives à le faire. Cette politique repose, d'une part, sur la conviction selon laquelle ces modalités techniques d'identification,



Fig. 4 Femme photographiée à la demande du procureur du roi de Liège, 30 janvier 1924. Négatif sur plaque de verre positif, 9 × 12 cm. Archives de l'État à Liège, Laboratoire de la police judiciaire de Liège, plaque n° 118 © Archives de l'État à Liège.



Fig. 5 Reproduction d'une photographie de Jean Jacob R., 29 avril 1924. Négatif sur plaque de verre positif, 13 × 18 cm. Archives de l'État à Liège, Laboratoire de la police judiciaire de Liège, plaque n° 169 © Archives de l'État à Liège.

que ce soient les mesures-types de Bertillon ou les algorithmes et données biométriques, seraient neutres et donc objectives ; et, d'autre part, sur cette idée tenace selon laquelle le « naturel » ne ment pas et que la vérité des êtres humains se dévoile à partir d'une lecture scientifique des corps [Fig. 6].

²⁴ Jens Jäger, « Photography : A Means of Surveillance? Judicial Photography, 1850 to 1900 », *Crime, History & Societies*, vol. 5, n° 1, 2001, p. 27-51 ; Jens Jäger, « "Verbrechergesichter". Zur Geschichte der Polizeifotografie », dans Gerhard Paul (hrsg.), *Das Jahrhundert der Bilder. Bildatlas. Band 1. 1900 bis 1949*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 2009, p. 372-379.

²⁵ Ilsen About, « Classer le corps. L'anthropométrie judiciaire et ses alternatives, 1880-1930 », dans Ayse Ceyhan, Pierre Ayse Ceyhan et Pierre Piazza (dir.), *L'identification biométrique. Champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2011, p. 39-61.

Cette politique ne fait en réalité que fragmenter le visage en une constellation de points ou de données, mesurés et assemblés techniquement, de manière non saisissable par les individus. Est alors confisquée toute possibilité de se dire en tant que sujet. À la fin du XIX^e siècle, Edmond Locard, médecin et « expert criminaliste », suggère que les traits mesurés soient à la fois permanents, inaltérables et immutables, de manière à ce que l'inscription corporelle de l'individualité permette une objectivité de la

représentation²⁶. Alors que le portrait parlé de Bertillon s'exécute dans le cadre strict et limité des techniques d'encodage et des données précises anatomiques, la reconnaissance faciale a pour contexte le monde infini des *data* collectées, agrégées, et le travail incessant de moissonnage et de mise en corrélation de ces dernières, à partir de modèles algorithmiques très souvent réductionnistes. S'il y a donc une continuité de projet entre le portrait parlé et la reconnaissance faciale, elle se situe dans la volonté de dire les vérités du corps par-delà la subjectivité des interrogés, même dans le passage d'un corps anatomique à un corps informationnel.

Ensuite, il s'agit d'*identifier*. La deuxième politique consiste à classer puis trouver le bon individu parmi les autres. La tâche n'est pas simple. Les fonctionnaires de police de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, en inventant les fichiers judiciaires, sont confrontés à une série de problèmes pratiques. Ils se demandent en effet comment faire pour chercher, puis trouver, la bonne personne dans toutes les fiches. Comment organiser, classer, répertorier ? C'est ainsi que la méthode du portrait parlé prend tout son sens : privilégier les mesures morphologiques permet de comparer et de classer plus facilement, de manière à gagner du temps lors de la recherche – manuelle ! – d'un individu particulier dans la masse de fiches. Afin de rendre ces recherches encore plus efficaces, le Britannique Francis Galton mécanisera le dispositif, qu'il appellera *mechanical selector*, tout comme le Belge Paul Otlet, grâce à un identifiant unique, un numéro classificateur basé sur les éléments recognitifs les plus caractéristiques de la personne physique et inscrit en quelque sorte dans leurs organes²⁷.

La biométrie contemporaine s'inscrit dans le prolongement de ces tâches de recherche et d'identification en automatisant la reconnaissance de signes et de mesures spécifiques des visages, les transformant en signatures biométriques individualisées. Les logiciels de reconnaissance faciale, une fois un visage placé devant la caméra, sont alors à

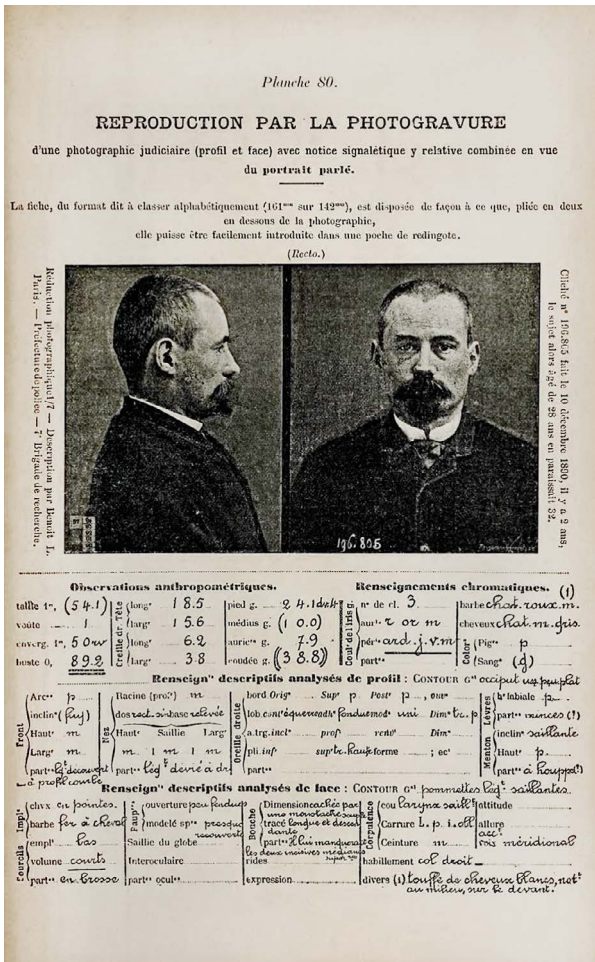


Fig. 6 Alphonse Bertillon, *Identification anthropométrique, instructions signalétiques*, Paris, Imprimerie administrative, 1893, planche 80. Reproduction par la photogravure d'une photographie judiciaire, 161 × 142 mm (fiche). Wellcome Collection. Public Domain Mark.

²⁶ Hélène Samson, « Au tour du portrait d'identité : visage, empreinte digitale et ADN », *Intermédialités/Intermediality*, n° 8, 2006, p. 67-82.

²⁷ Paul Otlet, « De quelques applications non bibliographiques de la classification décimale », *Bulletin de l'Institut international de bibliographie de Bruxelles*, vol. 11, 1906, p. 92-99.

même de le lire comme une surface de données et de comparer, en temps réel, sa signature à celle présente sur le passeport et celles existantes dans les bases de données. La tâche est complexe. Pour pouvoir identifier en temps réel, les algorithmes augmentent leur robustesse en s'entraînant sur des banques de visages, jamais exemptes de biais dans le choix de ces derniers. Ces biais risquent d'occasionner des discriminations, notamment par des « faux positifs » dus au fait que les bases de données d'images ne contiennent pas assez de diversité ethnique. Une étude états-unienne récente a montré que 80 % des images d'entraînement sont des visages « blancs », aussi appelés « caucasiens », ce qui occasionne 35 % d'erreur pour les autres couleurs de peau car les algorithmes peinent à identifier ce qui est montré à la caméra comme un visage²⁸. Par exemple, en 2015, aux États-Unis, un mini-scandale éclate quand un utilisateur afro-américain remarque que le logiciel de reconnaissance faciale de Google confond son visage avec celui d'un gorille²⁹. On remarque dès lors que l'opacité du dispositif ainsi que son immédiateté – le temps réel – coupe toute possibilité de le contester. Ce n'est qu'en dehors du dispositif qu'il est possible de le dénoncer, car en phase d'utilisation, il se présente comme une boîte noire impossible à ouvrir. La troisième politique essaie de prédire, c'est-à-dire de prévoir des comportements, des attitudes, voire des pensées, indépendamment de la reconnaissance des individus. Comme on l'a dit, nous héritons d'une croyance bien ancrée, venant de la physiognomonie, qui suppose que ces critères d'identification du visage (nez, yeux, front...) permettraient d'en apprendre également sur la nature profonde des individus³⁰. La physiognomonie est une pseudoscience qui se construit d'abord dans un contexte d'expansion coloniale européenne, puis qui est reprise par les nazis dans les années 1930 : « la physiognomonie

est la science, la connaissance du rapport qui lie l'extérieur à l'intérieur, la surface visible à ce qu'elle couvre d'invisible³¹. » Son raisonnement tâche de démontrer l'existence de liens de nécessité entre les traits du visage et les traits de caractère supposés, voire certains comportements sociaux et culturels. Il existe de nombreuses traces persistantes de ces croyances dans notre culture populaire, comme le montrent ces articles sur la morphopsychologie dans le magazine en ligne Au féminin :

Votre front est haut et dégagé, assez prépondérant. Les cheveux sont implantés sur le sommet du crâne.

Le décryptage de Patrice Ras (morphopsychologue)

Votre intellect : Vous avez une grande capacité à digérer l'information. Vous aimez apprendre et vous êtes capable d'étudier des sujets ardues ou complexes. Maths, physique, philosophie..., votre intelligence a besoin d'un domaine pour s'exprimer.

Votre tempérament : Très prudente, vous repérez facilement les dangers et savez les évaluer. Vous n'aimez pas les risques et tout ce qui s'y rapporte : l'inconnu, le désordre, le flou, l'ambiguïté et l'irrationnel. Ce que vous recherchez, c'est la clarté, la sécurité, l'ordre et la « normalité ». Vous avancez lentement mais sûrement et toujours à l'intérieur d'un cadre défini à l'avance³².

Revenons au portrait parlé et à la reconnaissance faciale, cette fois en termes de discontinuité entre les deux. Alors que la physiognomonie classique relie des traits accusateurs à des faciès criminels ou raciaux, sa version algorithmique opère de manière volatile et dynamique, s'appuyant notamment sur des systèmes de reconnaissance faciale des émotions (RFE) que les travaux de Dacher Keltner et Paul Ekman³³ ont

²⁸ Joy Buolamwini et Timnit Gebru, « Gender Shades : Intersectional Accuracy Disparities in Commercial Gender Classification », *Proceedings of Machine Learning Research*, n° 81, 2018, p. 1-15.

²⁹ <www.rtbf.be/article/google-confond-le-portrait-d-un-couple-afro-americain-avec-des-gorilles-9022560> (consulté le 18 juin 2022).

³⁰ Hélène Samson, « Autour du portrait d'identité : visage, empreinte digitale et ADN », art. cité, p. 70.

³¹ Johann Caspar Lavater, *La physiognomonie ou l'art de connaître les hommes d'après les traits de leur physionomie, leurs rapports avec les divers animaux, leurs penchants, etc.* Paris : Librairie française et étrangère, 1841, p. 5.

³² <www.aufeminin.com/ma-psychologie/morphopsychologie-visage-s2446638.html> (consulté le 18 juin 2022).

³³ Dacher Keltner et Paul Ekman, « Facial Expression of Emotion », dans Michael Lewis et Jeanette Haviland-Jones (eds), *Handbook of Emotions*. New York (N. Y.) : Guilford Publications, 2000, p. 236-249.

inspirés [Fig. 7]. Toutes les données captées en temps réel (rictus, iris, sudation...) sont toutes des mesures d'un état émotionnel qui, dès qu'elles sortent de la moyenne, sont présentées comme étant à risque ou malintentionnées. Alors que le portrait parlé classait des visages à partir de régime d'appartenances collectives et visibles, la reconnaissance faciale fabrique des profils, à partir de mises en corrélation volatiles et pointillistes des données. Enfin, on peut aussi rappeler que bien que la physiognomonie était une pseudoscience très discutable, elle se basait néanmoins sur des hypothèses – contestables, puis contestées –, alors que les logiciels de reconnaissance

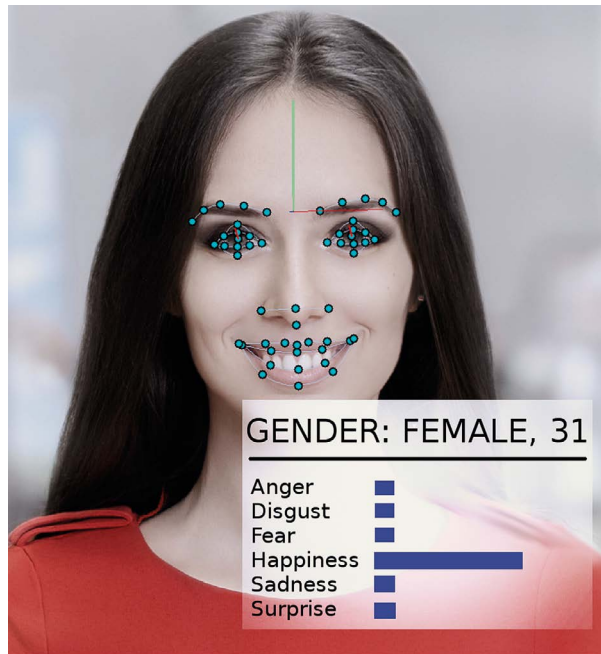


Fig. 7 Abyssus, *Visage Technologies Face Tracking and Analysis Visage*, mis en ligne sur Wikipédia le 26 octobre 2016. Abyssus. CC BY-SA 4.0 / sans modification.

faciale s'appuient sur des modèles théoriques réductionnistes et sur des corrélations aléatoires devenues signifiantes, ces deux-là ne permettant que très peu de discussion ou de contestation. Terminons en remarquant qu'il y a de l'incommensurable entre le portrait parlé et la

reconnaissance faciale, dû à la nature du numérique et à un changement de contexte sociétal, c'est-à-dire le passage vers une société de la « modernité liquide », comme la nomme Zygmunt Bauman³⁴. La prise de mesure opérée par Bertillon était quasi mécanique mais elle impliquait une interaction humaine et sociale, en référence à une normativité « solide ». Les dispositifs numériques, quant à eux, entrent de manière imperceptible et immatérielle dans les visages et les corps afin d'en lire une certaine vérité. De plus, leur opacité invisibilise toute la chaîne d'acteurs, humains et non humains, publics et privés, marqués ou non politiquement. Enfin, tant les mesures que les mises en catégories qui en découlent se font à la fois plus nombreuses, plus invisibles, plus mouvantes aussi. Avec la biométrie algorithmique s'instaure progressivement la suspicion généralisée dans une hégémonie des fragments³⁵ d'une identité à la fois invisibilisée, pointilliste et volatile³⁶.

XR : Une telle généalogie des pratiques d'identification souligne les dérives de l'entreprise. Quels dangers et quels garde-fous instaurer ? En fin de compte, comment penser une éthique de la biométrie ?

NG-CLM : Pour Bauman, le succès de la biométrie algorithmique reflète une modernité liquide, marquée par la globalisation et une organisation en flux, qui fragilise nos référents communs et dès lors nous rend moins lisibles aux autres. Certains voudraient y voir un fondement plus « juste » que celui qui régit les contrôles humains et les délits de faciès, et ce du fait de sa rationalité scientifique et de l'objectivité des données. C'est oublier bien vite, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, que ces technologies biométriques sont des construits sociaux, des artefacts produits par des humains qui – inconsciemment ou consciemment – peuvent générer algorithmiquement des discriminations et les normaliser. L'enjeu éthique de la biométrie algorithmique tient bien sûr dans ces questions de justice. Mais il est surtout,

³⁴ Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*. Paris : Seuil, 2007.

³⁵ Thomas H. Eriksen, *Tyranny of the Moment : Fast and Slow Time in the Information Age*. Londres : Pluto Press, 2001.

³⁶ Pour cette section, voir Nathalie Grandjean, *Le visage capturé, op. cit.*, p. 22-32.

nous semble-t-il, dans la « mise à distance » de nous-même et des autres, une mise à distance d'autant plus « criante » sur le plan éthique qu'elle concerne le visage. Dès les années 1970, Harry Braverman soulignait que l'unité entre la pensée et l'action, entre la main et l'esprit, déjà très fragilisée par la rationalisation scientifique du travail, se voyait, avec l'informatique, condamnée par une mise à distance radicale ou une dissolution systématique³⁷. Cette notion de mise à distance revient dans l'œuvre plus contemporaine de Iannis Kallinikos³⁸. Pour lui, l'informatique moderne est comme une membrane épistémique qui impose son ordre et sa signification, qui s'interpose entre l'humain et son action, entre l'humain et ses interactions. Elle opère une mise à distance du contexte social immédiat et vivant, à travers son abstraction dans des systèmes et des catégories formelles sur lesquels nous avons de moins en moins de prise. Dans ce processus, souligne-t-il encore, la donnée calculée devient le principal médium par lequel les relations sociales et matérielles sont comprises et agies.

Pour les humains, cela signifie une perte de maîtrise non seulement de la connaissance de soi et de la capacité à se dire, mais surtout de ce qu'elle permet en termes de liberté, de réflexivité et de capacité de négociation. Cette perte de savoir-pouvoir ne concerne plus seulement les gestes et les connaissances opératoires, mais porte à présent sur la connaissance de soi et sur sa propre identité. En ce qui concerne les relations entre les humains, cette digitalisation de la vie, ou encore sa data-ification, transforme radicalement le caractère tangible et social de nos interactions en un processus de lecture froid et abstrait, créant une distance épistémique entre moi et les autres, une relation où plus personne ne parle, où plus personne ne s'engage car tout se dit dans un invisible « ailleurs ».

Cet enjeu éthique de la relation est d'autant plus criant qu'il concerne le visage. Pour Lévinas, comme nous l'avons souligné plus haut, le visage ce n'est pas simplement des yeux, un nez, une bouche, des oreilles, c'est la modalité éthique première, qui nous pousse à rencontrer autrui tel qu'il se présente à nous, sans artifice. Le visage, grâce auquel nous rencontrons le monde et grâce à qui les autres nous rencontrent, trahit nos vulnérabilités et nos faiblesses, tout en exigeant aussi notre respect et notre capacité à en répondre. Le visage nous apparaît dépouillé de toute prétention, de toute attribution et de toute clarification : il est complètement nu. Pourtant, le visage nous appelle, s'adresse à nous et exige notre réponse, jusqu'à en mourir. Le visage est une totalité, il est vulnérable et divin et nous impose une obligation éthique de responsabilité. Le visage, pour Lévinas, est littéralement désarmant.

Or, quand les visages sont capturés dans des médiations numériques, nous ne répondons plus moralement aux autres parce que nous ne pouvons pas reconnaître notre obligation morale envers eux. Déficit de nudité du visage au profit d'une médiation numérique d'un visage fragmenté soit dans la réification, soit dans la perte du regard : la réponse éthique s'étiolle, voire disparaît. De même, autrui devient incapable de me répondre dans la mesure où l'intersubjectivité exige que les deux personnes puissent reconnaître leur subjectivité respective. Ainsi, tout sens de la responsabilité éthique et de la reconnaissance intersubjective est rendu impossible et notre connaissance morale de l'autre nous est dérobée par l'objectivation et la réification des visages et dès lors d'autrui.

³⁷ Harry Braverman, *Labor and Monopoly Capital : The Degradation of Work in the Twentieth Century*. New York (N. Y.) : Monthly Review Press, 1974.

³⁸ Iannis Kallinikos, *Governing Through Technology Information Artefacts and Social Practice*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2011.